



# SAB PRIVATE ESTATE & CONCIERGE

## BAREME DES HONORAIRES

### HONORAIRES DE TRANSACTIONS

Inférieur à 25 000 €	4000 € TTC
Prix de vente de 25 000 € à 150 000 €	10 % TTC
Prix de vente de 150 000 € à 600 000€	6 % TTC

**FONDS DE COMMERCE** (à la charge du vendeur et/ou de l'acquéreur selon le mandat) :

30 % du montant total annuel si **location pure**

15 % HT du prix de cession + TVA 20 %

### HONORAIRES DE LOCATIONS

De 1 à 2 mois	25 % du loyer total
De 2 à 4 mois	20 % du loyer total
De 5 à 6 mois	15 % du loyer total
De 7 à 10 mois	12.5 % du loyer total
11 mois et plus	10 % du loyer total

Honoraires dus par le locataire selon la durée et le type de bail : **bail résidence principale personne physique** : 15€ TTC / M2

**Pour un bail exclu du champ d'application de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989** : 10 % du loyer annuel TTC

**Autre bail** : 12 % du loyer annuel + TVA

**Usage professionnel ou commercial** :

À la charge du locataire *	15 % HT du loyer annuel net de charges (+ TVA 20%)
À la charge du propriétaire **	1 mois de loyer + TVA

\*Les honoraires en matière de location, pour la partie en charge du locataire comprennent : la constitution du dossier, les visites, la rédaction du bail et l'état des lieux

\*\*Les honoraires de négociation sont à la charge du propriétaire bailleur

**TERRAINS** :

Jusqu'à 500.000 €	10 % TTC (dont TVA 20% incluse)
Plus de 500.000 €	8 % TTC (dont TVA 20% incluse)